



Nom de la politique :	Champ de pratique du PECS
Famille de la politique :	Développement du sport et du système (« SSD »), haute performance (« HPP »)
Section :	Programme des entraîneurs canadiens de snowboard (« PECS »)
Pouvoir d'approbation :	Équipe de direction de Canada Snowboard
Employé responsable :	Gestionnaire, Développement du sport et du système
Date de mise en œuvre :	S.O.
Dates de modification :	15/10/2018

Énoncé de politique

Protéger les athlètes et entraîneurs canadiens.

But (raison de la politique)

Soutenir le développement des entraîneurs de snowboard canadiens.

Champ d'application

Les entraîneurs canadiens membres du Programme d'entraînement de Canada Snowboard

Documents connexes

Manuel opérationnel du PECS

Normes minimales de l'entraîneur

Canada Snowboard et l'Association canadienne des entraîneurs ont des normes de certification minimales claires pour les entraîneurs qui assistent aux événements sanctionnés par Canada Snowboard.

Ces normes ne doivent pas servir d'obstacle pour les entraîneurs. Si un entraîneur désire assister à un événement, il sera jumelé à un mentor pour l'événement et recevra plus de détails sur son cheminement afin de s'assurer qu'il répondra aux normes lors du prochain événement.

Énoncé

Le Programme des entraîneurs canadiens de snowboard (« PECS ») utilise un modèle de développement des compétences fondé sur la progression des habiletés et des compétences d'entraînement. Avant d'apprendre une manœuvre, les entraîneurs travaillent avec leur athlète pour développer les habiletés fondamentales requises pour effectuer la manœuvre en toute sécurité et correctement.

Les entraîneurs canadiens de snowboard travaillent conformément au champ d'entraînement et de compétition pour le niveau de cours qu'ils ont achevé. Les cours sont conçus en fonction du stade de développement à long terme de l'athlète (LTAD) qu'ils entraînent pour s'assurer qu'ils aient les habiletés nécessaires pour le niveau spécifique dans lequel ils travaillent.



Pendant les entraînements et les compétitions admissibles, l'entraîneur est couvert en vertu de la sanction de Canada Snowboard pour les habiletés précisées. Les recommandations du programme de développement à long terme de l'athlète (« DLTA ») dans le tableau ci-dessous décrivent le niveau maximum d'habileté visé conformément au champ de pratique de chaque stade. Toute habileté réalisée au-delà du champ d'entraînement de l'entraîneur se fait sous la responsabilité personnelle de l'athlète et de l'entraîneur, à moins d'être directement supervisé et encadré par un entraîneur ayant obtenu la certification de développement à la compétition. En vertu d'une telle supervision, l'entraîneur encadré est couvert pour un stade supplémentaire dans la boîte de progression suivante.

Exigences minimales de certification d'entraîneur en chef du PECS/PNCE

Stade du DLTA	Événement	Réalité en 2018	Objectif en 2022
3	Grom Series	Intro à la compétition - Entraînement	Intro à la compétition - Entraînement
3	Série provinciale	Intro à la compétition - Entraînement	Intro à la compétition - Entraînement
3	Jeux provinciaux, Jeux d'hiver de l'Arctique	Intro à la compétition - Entraîneur certifié	Intro à la compétition - Entraîneur certifié
4	Événements de série provinciale/territoriale	Intro à la compétition - Entraîneur certifié	Intro à la compétition - Entraîneur certifié
4	Championnats nationaux juniors non-FIS	Intro à la compétition - Entraîneur certifié	Intro à la compétition - Entraîneur certifié
4	Jeux d'hiver du Canada	Dév à la compétition - Entraîneur certifié	Intro à la compétition avancée - Entraîneur formé
5	Championnats nationaux juniors de la FIS	Intro à la compétition avancée - Entraînement	Intro à la compétition avancée - Entraînement
6	Tournées Air Nation / Speed Nation	Intro à la compétition avancée - Entraîneur formé	Dév à la compétition - Entraîneur certifié
5/6	Championnats du monde juniors	Dév à la compétition - Entraîneur certifié	Dév à la compétition - Entraîneur certifié
5/6	Jeux olympiques de la jeunesse	Dév à la compétition - Entraînement	Statut e.p.a.
7	Coupes du monde / Championnats du monde	Dév à la compétition - Entraînement	Dév à la compétition - Entraîneur certifié
7	Jeux olympiques et paralympiques d'hiver	Statut e.p.a.	Compétition HP certifié et statut e.p.a.
8	Universiade	Dév à la compétition - Entraîneur certifié	Dév à la compétition - Entraîneur certifié

Si vous souhaitez participer à un événement et que vous ne répondez pas aux normes minimales en ce moment, veuillez contacter Canada Snowboard à coach@canadasnowboard.ca.



Sac pneumatique et rampe d'eau

Les entraîneurs de snowboard pourraient utiliser des installations de sac pneumatique et de rampe d'eau pour aider au perfectionnement de leurs athlètes. Les entraîneurs qui travaillent avec des athlètes sur ces installations doivent posséder le niveau de formation minimum :

Sacs pneumatiques :

Intro à la compétition - Entraîneur certifié et formé Air 1.

Rampe d'eau :

Intro à la compétition avancée + Air 1 et 2 et réussite d'une formation de sécurité sur les rampes d'eau ou Air 3 (formation sur les rampes d'eau)

REMARQUE : Les entraîneurs de snowboard qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus peuvent entraîner leurs athlètes avec un sac pneumatique ou une rampe d'eau sous la supervision d'un entraîneur certifié Air 3.

Le tableau et les règles ci-dessous s'appliquent au niveau de compétences couvert par l'assurance-responsabilité.

Type de mouvement	Contexte d'entraînement de snowboard	Niveau LTAD de l'athlète
Rotation jusqu'à 720 avec 1 figure inversée/cork	Intro à la compétition - Entraîneur formé	Apprendre à s'entraîner (3)
Jusqu'à 900 avec 1 figure inversée/cork	Intro à la compétition - Entraîneur certifié OU Intro à la compétition - Entraîneur formé + Air 1	Apprendre à s'entraîner (3)
Rotation jusqu'à 1 080 avec jusqu'à 2 figures inversées/corks	Intro à la compétition - Entraîneur avancé * Air 2 recommandé	S'entraîner à s'entraîner (4)
Illimité	Intro à la compétition avancée - Entraîneur certifié et plus * Air 2 recommandé	S'entraîner à la compétition (5)

Conseils

Pour obtenir une interprétation ou des conseils sur l'application de la présente politique, veuillez communiquer avec Canada Snowboard à info@canadasnowboard.ca. Toute modification recommandée ou application officielle de la présente politique relève de l'autorité de l'équipe de direction de Canada Snowboard.

Examen et approbation

Cette politique sera révisée chaque année paire par l'équipe de développement du sport et du système, puis soumise à l'équipe de direction de Canada Snowboard pour approbation.

Cette politique a été approuvée par l'équipe de direction de Canada Snowboard le 15^e jour d'octobre 2018 et n'est donc pas dû pour examen et approbation avant le 15^e jour d'octobre 2020.